



IMPOSER PARTOUT LA PROTECTION DES AGENTS

ENQUETE NATIONALE, LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19

[Accéder à l'enquête](#)

Les 2 millions d'agents et cadres territoriaux sont impactés comme l'ensemble du pays et de la planète par l'épidémie de Covid 19.

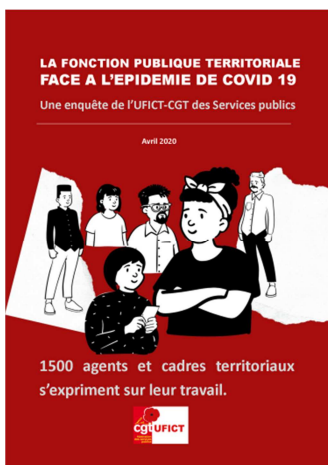
L'UFICT-CGT des Services publics (SP), qui regroupe 8 000 cadres territoriaux (A, B et agents de maîtrise) au sein de la Fédération CGT des Services publics, 1ère organisation représentative de la Fonction publique territoriale (80 000 membres) a décidé de lancer dans ce contexte une enquête nationale.

Cadres et agents territoriaux sont invités ainsi à contribuer à éclaircir le brouillard actuel sur les liens entre le travail dans la Fonction publique territoriale et l'épidémie ; Et peser pour renforcer leur poids dans les décisions publiques à venir.

Le questionnaire comprend les sections suivantes :

- I/ Eléments sur la répondante – le répondant
- II/ Incidences personnelles de la crise pour la répondante- le répondant
- III/ L'organisation personnelle du travail de la répondante – du répondant
- IV/ L'adaptation collective du travail par l'employeur de la répondante – du répondant

[Accéder à l'enquête](#)



La gazette des Communes a consacré un article à cette initiative : <https://www.lagazettedescommunes.com/673323/une-enquete-sur-lorganisation-des-agents-territoriaux-pendant-la-pandemie/>

Au demeurant, l'enquête de l'UFICT-Services publics constitue un complément à l'enquête initiée par l'UGICT-CGT (80 000 cadres de tous les secteurs professionnels, intitulée « Le travail sous épidémie : une enquête nationale, pour le bien public » et disponible sur le site dédié : <https://luttevirale.fr/enquete/>

REUNION COVID 19 – EMPLOYEUR / ORGANISATION SYNDICALE

Cet après-midi une seconde réunion employeur / organisations syndicales aura lieu. L'UFICT-CGT du Grand Reims et la CGT du Grand y participeront pour y faire entendre votre voix. A l'issue de cette rencontre, nous vous adresserons un compte-rendu.

[Compte-rendu de la réunion Covid 19, employeur – syndicats du 30 mars 2020.](#)
[Compte rendu de la réunion OS- 30.03.2020 établi par la DRH](#)

LES AUTRES INFORMATIONS SYNDICALES

[Dossier Covid 19, documents pour le Grand Reims et la Ville de Reims](#)

[Grand Reims et Ville de Reims, SERVICE PROPRETE, DES AGENTS EN CHARGE DE LA DESINFECTION INSUFFISAMMENT PROTEGES](#)

[La CGT observe de nombreuses dérives dans la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique territoriale](#)

[Congés forcés dans la fonction publique territoriale, vers une dégradation du climat social](#)

[Plusieurs Guide de l'UFICT et de l'UGICT pour encadrer le numérique et les formes de travail qu'il engendre](#)

[Loi dite d'urgence sanitaire : un coup d'Etat inadmissible contre le statut et les libertés démocratiques](#)

[Dossier ressources Covid 19 : sites ressources, santé, droits](#)

LE COVID 19 S'INVITE A LA REUNION DU BUREAU DU CSFPT QUI ADOPTE UN COMMUNIQUE A L'UNANIMITE A L'INITIATIVE DE LA CGT

Le bureau du CSFPT s'est réuni de manière informelle le 8 avril.

Ont été abordés à cette occasion divers points :

- Le télétravail

- La prime exceptionnelle
- Les frais de mission
- Les congés forcés
- La reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle
- Le maintien des rémunérations
- Les vacataires
- La tenue de CSHCT
- L'engagement de la fonction publique territoriale.
- Les concours et examens
- La titularisation des stagiaires FPT.

Dans le même temps, le bureau a adopté le communiqué suivant à l'initiative de la CGT :

Communiqué de presse du bureau du CSFPT du 9 avril 2020

Le bureau du CSFPT, réuni exceptionnellement le 8 avril, sous la Présidence de Philippe Laurent, a souligné et salué l'engagement professionnel sans faille des agents publics et des élus auprès de leurs concitoyens, dans les circonstances exceptionnelles et inédites actuelles.

Les collectivités locales, comme l'ensemble du pays, répondent à cette situation aux conséquences souvent tragiques sanitaires, socialement et économiquement.

Faisant face à de nombreux problèmes, très concrets et nouveaux, les collectivités territoriales continuent à assurer aux usagers des services publics quotidiens vitaux.

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, les agents assurent ces missions de service public par leur engagement, ils démontrent ainsi l'utilité des services publics territoriaux au service de l'intérêt général, principe qui donne sa raison d'être au statut de la fonction publique.

Dans ces conditions, le bureau du CSFPT :

- **rappelle unanimement son attachement à la sauvegarde de l'intégralité des traitements des agents quel que soit leur statut,**
- **réaffirme que, pour mener à bien les missions imparties, la protection et la sécurité de la santé au travail des agents doivent être une priorité pour les employeurs,**
- **appelle le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures réglementaires permettant aux employeurs territoriaux d'assurer ces nécessaires protections.**

Il appelle enfin le Gouvernement à la publication de manière urgente d'une instruction à caractère opposable à tous les employeurs publics locaux pour permettre que partout où les agents territoriaux sont confrontés au risque que représente le Covid-19, les dispositions afférentes soient mises en œuvre de manière égale.

Lire le compte-rendu de la réunion du bureau (13 pages) : [DELEGATION CGT AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2](#)



<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/>

[Ne plus recevoir de courriel de l'UFICT-CGT](#)

RGPD : Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), vous avez le droit de demander à consulter / corriger / vous opposer / exporter / supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans notre système d'information si elles existent, ainsi que les traitements associés, [en faisant la demande ici](#).

